



Chambourg, le 03 mai 2021,

Madame, Monsieur,

Pour faciliter les démarches de ses administrés, la municipalité vous propose désormais, en plus du paiement par chèque et par carte bleue, de prélever sur votre compte bancaire ou postal, les factures relatives à la cantine / garderie.

Le prélèvement SEPA automatique est en effet, un moyen de paiement :

- **SÛR** :
Vous n'avez plus de courrier à envoyer.
Vous êtes sûr de payer à la date limite de paiement indiquée sur votre facture sans risque de retard, même lorsque vous êtes absent.
- **SIMPLE** :
Vous connaissez à l'avance, la date et le montant exact du prélèvement.
Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de prélèvement sera automatiquement reconduit.
- **SOUPLE** :
Vous changez de compte ou d'agence bancaire ou postale.
Adressez-nous un simple courriel en y joignant votre nouveau RIB.
- Vous souhaitez renoncer à votre contrat, informez-en les services municipaux, **par simple lettre 20 jours avant la prochaine échéance.**

COMMENT FAIRE ?

Il vous suffit de nous **retourner l'autorisation de prélèvement complétée et signée, accompagnée de votre R.I.B. / I.B.A.N.**

Vous bénéficierez ainsi du prélèvement automatique dès votre prochaine facture.

En espérant que cette nouvelle proposition de règlement recueillera votre adhésion, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

L'Adjoint au Maire
Chargé des affaires scolaires

F. ANTIGNY

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) COMMUNE DE CHAMBOURG SUR INDRE - DDFIP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de COMMUNE DE CHAMBOURG SUR INDRE - DDFIP.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 25 SCO 831D93

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom :

COMMUNE DE CHAMBOURG SUR INDRE

Adresse :

RUE MARCEL VIRAUD

Code postal : 37310

Ville : CHAMBOURG SUR INDRE

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

FR

25

SCO

831

D93

()

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Paiement ponctuel

Signé à :

Signature :

Le (JJMM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par DDFIP pour compte Commune de Chambourg sur Indre. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la commune de Chambourg sur Indre.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles peuvent donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.